

Conseil de Surveillance

12 mars 2021

Relevé de décisions

3.1 - Clôture des comptes 2020

Le Conseil de Surveillance a :

- Arrêté les comptes sociaux de l'exercice 2020 tels qu'ils figurent dans le compte financier et son annexe.
- Arrêté les comptes consolidés de l'exercice 2020.
- Constaté, en application de l'article 88 de la Loi de finances rectificative pour 2003, que, pour l'exercice 2020 :
 - Le résultat net est de - 1 662 389,41 €.
 - Le report à nouveau est de - 13 241 765,80 €.
 - Les réserves facultatives sont de 64 786 881,07 €.
- Affecté le résultat déficitaire du Grand Port Maritime par virement au compte de report à nouveau.

18 votants. Pour : 18. Contre : 0. Abstention : 0.

3.2 - Avis préalable à la nomination d'un Agent Comptable

Le Conseil de Surveillance a émis un avis favorable sur la proposition de nomination d'Eric Fourrier au poste d'Agent Comptable.

13 votants. Pour : 13. Contre : 0. Abstention : 0.

3.3 - Développement d'une offre immobilière logistique sur le pôle industriel de Montoir de Bretagne

Le Conseil de Surveillance a autorisé l'investissement dans deux entrepôts métallo-textile de 3 000m², pour un montant global de 3 M€ HT.

16 votants. Pour : 16. Contre : 0. Abstention : 0.

Christelle MORANÇAIS
Présidente du Conseil de Surveillance
Grand Port Maritime de Nantes Saint-Nazaire

